



Couple d'adultes, La Faute-sur-Mer, Vendée, mai 1984 (© Jean-Pierre Baron)

Lacerta bilineata Daudin, 1802

Lézard vert occidental

Autre appellation – Lézard à deux raies.

STATUT TAXINOMIQUE

Taxon considéré comme une sous-espèce de *Lacerta viridis* (Laurenti, 1768) jusqu'à la révision de Rykena (1991), confirmée par Amann *et al.* (1997).

SOUS-ESPÈCES

Le statut des sous-espèces n'est actuellement pas clarifié. Des quatre sous-espèces reconnues, seule *L. b. bilineata* Daudin, 1802 est présente en France et sur les îles Anglo-Normandes.

RÉPARTITION-HABITAT

Répartition passée – Les données non confirmées après 1990 relèvent plus d'une absence de prospection que d'une régression de l'espèce. Dans le Bas-Rhin, les deux points les plus au nord correspondent à des stations vraisemblablement détruites par l'extension de la viticulture (vers 1980-1990) et de l'urbanisation (vers 1970).

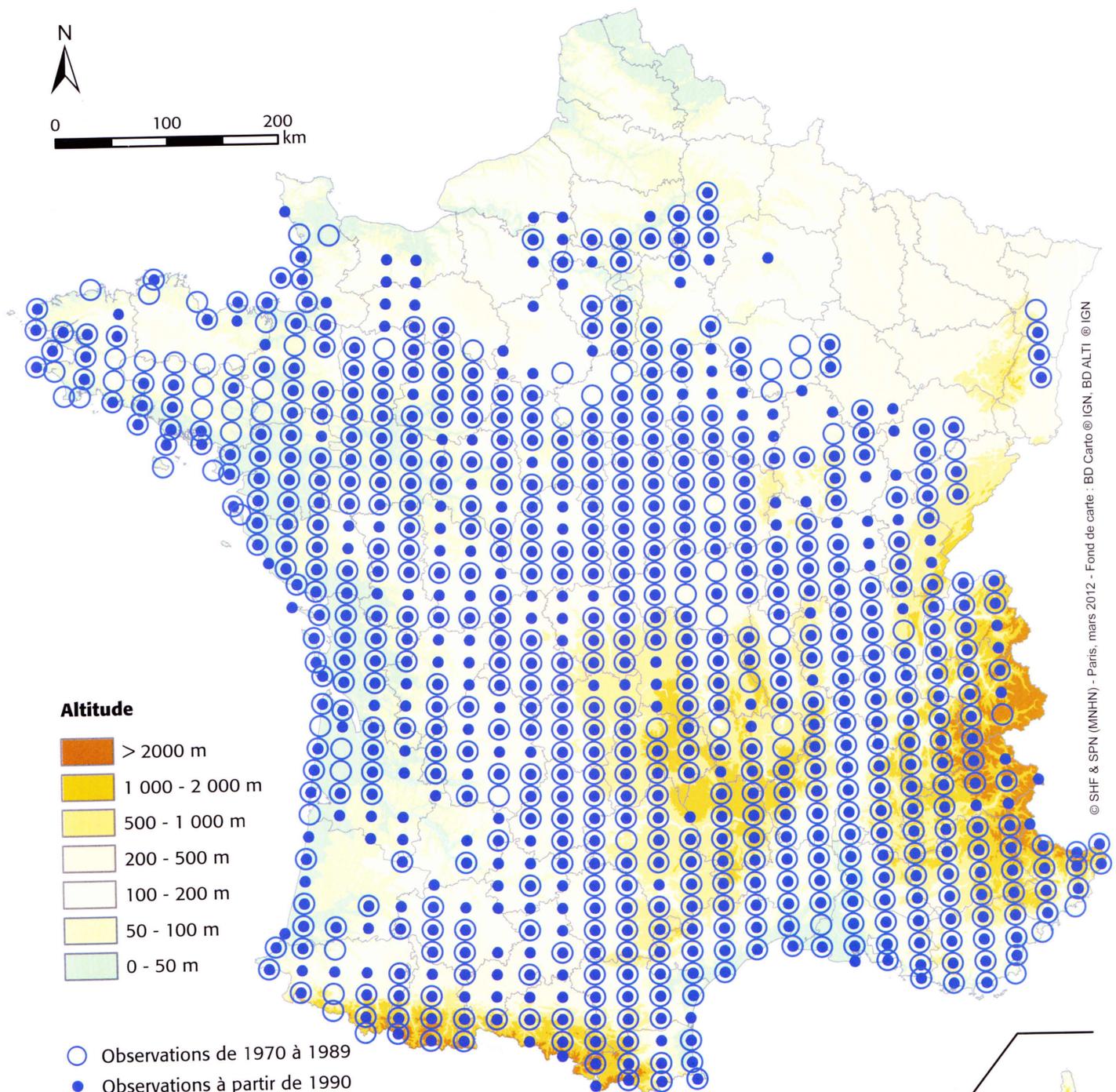
Répartition actuelle – Au nord d'une ligne Brest – Orléans – Lons-le-Saunier, la répartition de *L. bilineata* est limitée par les facteurs climatiques. Elle suit parfois de grandes extensions le long du réseau hydrographique ou des coteaux bien exposés. Les lacunes en Aquitaine correspondent certainement à des défauts de prospection (P. Grisser *com. pers.*). L'espèce est présente sur les îles Chausey, de Ré, d'Oléron et d'Aix.

Stations nouvelles : en Basse-Normandie, l'aire de répartition du Lézard vert occidental a s'est étendue de 100 km vers le nord, il est maintenant connu du Calvados. Sur le bassin versant de la Seine, les digitations connues dès 1989 au nord de Paris se sont étendues et densifiées. De plus, une donnée

très ancienne dans la Marne a été confirmée en 2002 au sud d'Épernay (Couasne & Zabinski 2004). Il apparaît aussi que l'espèce pénètre plus dans les vallées alpines que ce qui était observé sur le précédent atlas.

Discussion – Il faut se garder de voir dans l'avancée de la limite nord la preuve d'un réchauffement climatique. Des nouvelles populations trouvées en Basse-Normandie sont isolées sur le bassin versant de l'Orne, un fleuve qui se jetait dans la Seine au Boréal. Partant d'une hypothèse de Parent (1976), elles pourraient être issues d'une colonisation depuis le nord lors d'une extension plus importante de l'espèce le long des coteaux de la Seine (Cochar 1996). Il reste des découvertes à faire sur la limite septentrionale s'étendant d'Orléans à Lons-le-Saunier. Cependant l'absence de l'espèce dans la Beauce céréalière (Eure-et-Loir, sud Essonne et nord-ouest du Loiret) semble réelle. Les récentes données ont révélé sa présence dans le sud-ouest.

Répartition altitudinale et habitat – Au nord, le Lézard vert occidental est surtout restreint aux basses altitudes et aux habitats très ensoleillés et secs (dunes, falaises rocheuses, collines sèches). Par exemple, la très grande majorité des stations dans la Manche se situe entre 0 et 50 m d'altitude, sur la façade littorale. Les habitats au sud de la France sont plus variés (forêts, garrigues, friches...). L'espèce atteint 800 m dans le Jura (Pinston *et al.* 2000), environ 1 900 m dans les Alpes-de-Haute-Provence et 1 700 m en Isère ainsi que dans les Hautes-Alpes. Il est fréquent jusqu'à 1 000 m dans les Pyrénées, se raréfie au-delà et n'y dépasse pas 1 700 m ; il atteint 1 240 m dans le Massif central (Brugière 1986).



© SHF & SPN (MNHN) - Paris, mars 2012 - Fond de carte : BD Cartho © IGN, BD ALTI © IGN

CONSERVATION

Sur les stations nordiques les plus marginales, *Lacerta bilineata* peut être considéré comme fragile et en régression (urbanisation, évolutions agricoles). Les populations isolées d'Alsace sont sans doute parmi les plus vulnérables de France. L'espèce est classée « En danger » dans la liste rouge d'Alsace (Anonyme 2003). Ailleurs, étant donné sa plasticité écologique et sa large répartition, la situation de l'espèce n'appelle pas de remarques particulières.

Statut liste rouge nationale : LC

Pierre-Olivier Cochard & Jean-Pierre Vacher